

Publication Internet 04/08/2023

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MAMERS
18 juillet 2023

Date de convocation
07/07/2023

Date d'affichage
10/07/2023

Nombre de membres
En exercice 15
Présents 10
Votants 12

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Mamers et
publication ou notification

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Mamers s'est réuni le mardi 18 juillet 2023 à dix-huit heures en séance ordinaire à la Salle du Cloître, sous la présidence de Madame MARCADE Arlette, Vice-Président du CCAS, suppléant l'absence de Monsieur BEUCHEF Frédéric, Président du CCAS.

Présents :

Madame MARCADE Arlette, Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Madame DESLAIS Odile, Madame CHAUVIN Valérie, Madame DELORME Sylvie, Madame BIDAULT-LHOUSSENE Viviane, Monsieur CHICOINE Philippe, Monsieur PAUMIER Régis, Monsieur MORIN Dominique, Monsieur CORBIN Michel.

Procuration : de Madame LUSSON Sylvie à Madame MARCADE Arlette,
de Madame LEGER Madeleine à Monsieur PAUMIER Régis,
de Monsieur ALLAIN Yes à Monsieur CORBIN Michel.

Absents et excusés :

Monsieur BEUCHEF Frédéric, Monsieur PERRONIS Romain.

Secrétaire de séance :

Approbation des PV des 18 avril et 16 mai 2023 :

- Les PV du CA des 18 avril et du 16 mai 2023 ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

1. Information

Lors de sa précédente séance initialement prévue le mardi 20 juin, le CCAS devait se prononcer sur plusieurs demandes d'accès au Panier Solidaire.

Dans le cadre de la Délibération du 07 Juillet 2020, Délégation de pouvoirs par le conseil d'Administration au Président et Vices-Président. Madame MARCADE a validé deux accès au Panier Solidaire.

Permettant ainsi à deux familles d'accéder à l'association, avant leur fermeture estivale (du 29/06 au 06/09).

2. Requête diverse

Le CCAS présente le dossier de demande d'aide sociale, concernant Monsieur L. demeurant à Mamers.

Monsieur L. suivi par Madame RIPOCHE, Assistante Sociale, cette dernière nous a transmis une demande d'aide pour une facture d'électricité.

Une demande de FSL a été faite, mais elle n'a pu aboutir, car le fournisseur d'énergie n'as pas fournit de facture mais seulement un état des dettes auprès de son organisme. Le FSL octroie une aide uniquement après présentation d'une facture.

Après avoir Entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Les membres du Conseil d'Administration **n'accordent pas** une aide financière du CCAS, Ils proposent de voir avec l'assistante sociale, si Monsieur L. est suivi par un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), et si cela n'est pas le cas peut-être serait-il possible de le mettre en place.

3. Demande d'accès au Panier Solidaire

Le CCAS représente, à la demande de Madame RIPOCHE Assistante Sociale, le dossier de demande d'accès à l'épicerie sociale, de Monsieur M. demeurant à Mamers ; dossier présenté au Conseil d'Administration du 16 Mai 2023.

La situation du couple a peu évolué depuis le premier passage en Conseil d'Administration, mis à part que Madame a signé un contrat engagement jeune auprès de la mission locale en date du 15 juin, ce qui apportera une rentrée d'argent supplémentaire au foyer à partir de fin juillet.

Après avoir Entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Les membres du Conseil d'Administration **n'accordent pas** d'accès à l'Épicerie Sociale « Le Panier Solidaire », le CCAS va reprendre contact avec la famille afin de les diriger pour un suivi budgétaire dans le cadre du parcours Jeune, par la mission locale.

4. Demande d'accès au Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à L'Épicerie sociale, concernant Monsieur C. demeurant à Mamers.

Monsieur C. a déjà bénéficié d'un accès au Panier Solidaire au mois de Septembre 2022, pour une période de 3 mois.

Il souhaite à nouveau en bénéficier car il a reçu une facture de son fournisseur d'énergie importante, pour laquelle un FSL a également été demandé.

Après avoir Entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Les membres du Conseil d'Administration **n'accordent pas** un accès à l'Épicerie Sociale « Le Panier Solidaire ». Ils préconisent de diriger Monsieur C. vers l'association Essaimage.

Madame BIDAULT demande si Monsieur C. a un suivi insertion par le Département dans le cadre de son RSA. Après avoir pris contact avec son assistante sociale, il s'avère que Monsieur à bien une référente Emploi, il est normalement suivi par Pôle Emploi.

5. Demande d'accès au Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à L'Épicerie sociale, concernant Madame F. demeurant à Mamers.

Cette famille est suivie par Madame RIPOCHE, le RSA à été coupé suite à leur déclaration commune auprès de la CAF. Monsieur a accumuler plusieurs dettes.

Il: souhaiterait ~~être~~ bénéficier de l'accès au panier solidaire.

Après avoir Entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration **n'accordent pas** un accès à l'Épicerie Sociale « Le Panier Solidaire ». La famille devra se rapprocher de l'assistante sociale de leur secteur

6. Demande d'accès au Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à L'Épicerie Sociale, concernant Monsieur D. demeurant à Mamers.

Ce monsieur a eu son contrat de travail arrêté suite à des problèmes de santé. Une reconnaissance MDPH a été faite, il a une invalidité inférieur ou égale à 50 %, ce qui ne donne pas droit à une rémunération.

Il: souhaiterait ~~être~~ : bénéficier de l'accès au panier solidaire.

Après avoir Entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration accordent un accès à l'Épicerie Sociale « Le Panier Solidaire » **pour une période de trois mois..**

6. Questions Diverses

Fin de la séance à 19h15.

La Vice- Présidente du CCAS

Arlette MARCADE

